

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Chlorine Tablets

EU2090

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 23-sept.-2013

Date de révision non applicable

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Chlorine Tablets
contient Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate (RM1003164)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Detergent Sanitizer
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval snc Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002 Belgique/Luxembourg: DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
112

Suisse:
(41) 1 251 51 51 (short number 145)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Absorption orale	Catégorie 4. (H302)
Serious Eye Damage / Eye Irritation	Catégorie 2. (H319)
STOT - Single Exposure	Catégorie 3. (H335)
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Acute 1. (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Chronic 1. (H410)

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Symbole(s) Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

R - Phrase

R22
R31
R36/37
R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008.

**Mention d'avertissement****Mentions de danger**

ATTENTION

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques à l'UE

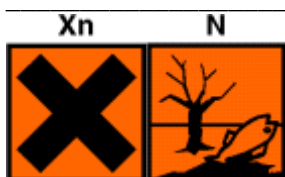
EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P280 - Porter des gants / des vêtements de protection et une protection pour les yeux / le visage
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Etiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

**Phrase(s) de risque**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

EU Labeling

Réservé aux utilisateurs professionnels

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S 8 - Conserver le récipient à l'abri de l'humidité

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage

S41 - En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

contient

Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate (RM1003164)

2.3. Autres dangers

Aucun(e).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification DSD	Classification CLP	Numéro d'Enregistrement REACH
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	-	51580-86-0	90 - 100	N;R50-53 R31 Xi;R36/37 Xn;R22	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) EUH031	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours.**

Conseils généraux	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Contact avec la peau	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Un examen médical immédiat n'est pas requis. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Ingestion	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne PAS faire vomir.
Inhalation	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.
Effets d'une exposition excessive	Aucun à notre connaissance.

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
--------------------------	---------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	dioxyde de carbone (CO ₂). eau. mousse.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.
AUTRES INFORMATIONS	Se référer à la section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate.
Considérations générales d'hygiène	Pratiques générales d'hygiène industrielle. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver dans un endroit sec. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stocker dans un bac de rétention. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
-----------------	---

7.3. Specific End Use(s)

Scénario d'exposition	non applicable
Autres lignes directrices	non applicable

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Derived No Effect Level (DNEL)	Pas d'information disponible
Predicted No Effect Concentration (PNEC)	Pas d'information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtement léger de protection. Gants de protection.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection respiratoire	Masque à poussière efficace. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	tablet
Aspect	blanc
Odeur	léger de chlore
Seuil olfactif	Pas d'information disponible

Propriété

pH	<u>Valeurs</u> (1 %) 6
Point/intervalle de fusion	> 100 °C
Point/intervalle d'ébullition	> 100 °C
Point d'éclair	> 100 °C
Pression de vapeur	donnée non disponible
Hydrosolubilité	donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	donnée non disponible
Solubilité	26 g/ 100 g @ 25 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Température de décomposition	175-246 °C
Viscosité	donnée non disponible

Dangers d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non applicable

9.2. AUTRES INFORMATIONS**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité

donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse****Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conserver hors de la portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Pas d'information disponible.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate	500 - 1600 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	

irritation

Irritation respiratoire. Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosivité

Pas d'information disponible.

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

effets cancérogènes

Aucun à notre connaissance.

Effets sur la reproduction

Aucun à notre connaissance

Effets développemental

Aucun à notre connaissance

STOT-single expose

Pas d'information disponible

STOT - exposition répétée

Pas d'information disponible

Danger par aspiration

Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate		LC50= 0.25 mg/l		EC50= 0.28 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible

12.6. Effets nocifs divers

Aucun à notre connaissance

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 0706

AUTRES INFORMATIONS

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1. No ONU 3077
14.2. Nom d'expédition 3077 - Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Trolosene sodium, dihydrate)
14.3. Classe de danger 9
14.4. Groupe d'emballage III
14.5. Danger pour l'environnement Danger pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales EmS F-A, S-F
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Pas d'information disponible

ADR

14.1. No ONU 3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies 3077 - Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Trolosene sodium, dihydrate)
14.3. Classe de danger 9
14.4. Groupe d'emballage III
14.5. Danger pour l'environnement Danger pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Pas d'information disponible

IATA/ICAO

14.1. No ONU 3077
14.2. Nom d'expédition 3077 - Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Trolosene sodium, dihydrate)
14.3. Classe de danger 9
14.4. Groupe d'emballage III
14.5. Danger pour l'environnement Danger pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Pas d'information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires internationales

All of the components in the product are on the following Inventory lists: Pas d'information disponible, Australie (AICS), Chine (EICSC), Japon (ENCS), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Legend

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 23-sept.-2013

Révision**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité